

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 juin 2007  
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

|   |  |
|---|--|
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude                         | M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude                      |
| Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)     | Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel                 |
| M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert                               | M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis                      |
| M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)           | M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia           |
| M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)                | Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)     |
| Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00) | M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel                  |
| Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles                          | M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime                         |
| M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain                                  | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick ( à partir de 11 h 00)   |
| M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André                                 | M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)   |
| M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry                                  | M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre                            |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel                         | M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20) |
| M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)             | M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)    |
| Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel                           | M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain                     |
| M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max                                   | M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)   |
| Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel                        | Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)     |

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - VILLENAVE D'ORNON - Avenue des Pyrénées -  
Aménagement de la 2ème tranche entre la rue Emile Lalanne et la rue Fernand  
Coin - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux de voirie d'intérêt communautaire, la communauté urbaine de Bordeaux poursuit, sur la commune de Villenave d'Ornon, les travaux de requalification de l'avenue des Pyrénées, de la rue Emile Lalanne à la rue Fernand Coin.

L'opération s'inscrit dans la programmation pluriannuelle 2003/2007 de la voirie d'intérêt communautaire.

Les principaux objectifs de ce projet :

- mise en sécurité de la voie, notamment en faveur des piétons et des cyclistes,
- modération de la vitesse,
- mise en valeur des espaces publics,

Pour ce faire, le projet consiste en :

- la création d'un terre plein central séparant les 2 files de circulation.
- la création d'une piste cyclable unidirectionnelle bilatérale,
- un accompagnement paysager de part et d'autre de la voie, avec une plantation d'arbres d'alignement.

Pour ce faire, la direction des Grands travaux a élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

Les travaux dont le délai d'exécution est laissé à l'initiative des candidats, sans qu'il ne puisse toutefois excéder 11 mois, sont estimés à 1 562 980,50 € HT, soit 1 869 324,68 € TTC.

Au regard du bordereau des prix unitaires, ces travaux de voirie, constituent un ensemble homogène et indissociable qu'un opérateur économique, qualifié en la matière, répondant habituellement à ce type de consultation est en mesure de réaliser seul.

Cette dépense sera imputée dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au chapitre 23 Article 2315 Fonction 8220 CRB O400 programme VCAOO.

Le montant consacré aux aménagements pour les deux roues est évalué à environ 171 928,00 € HT soit 205 625,89 € TTC.

En application des dispositions des articles L21.21.12 et L21.21.13 du C.G.C.T. les documents de la consultation des opérateurs économiques sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13<sup>ième</sup> étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation des opérateurs économiques et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.
  - à signer le marché à intervenir avec l'opérateur qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1<sup>er</sup> alinéa du dit code,
  - à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JUILLET 2007**

**PUBLIÉ LE : 6 JUILLET 2007**

M. ALAIN DAVID